

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	43	45

N° 31/2018

OBJET : Acquisition de l'ensemble immobilier, 5 place St Roch, à Auterive, appartenant au Département : délibération de principe et plan de financement

L'an deux mille dix-huit et le 06 février à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, ZAMPESE Joséphine, Annick MELINA, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIE, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, REMY Jean Louis, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE Denis BEZIAT, René MARCHAND, Pierre Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean Claude BLANC, Denis BEZIAT.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : M^{me} Hélène JOACHIM donne procuration à M. DEJEAN Serge, M. Michel COURTIADÉ à Mme Sabine PARACHE

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Sébastien VINCINI, Mme Nadia ESTANG

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommé secrétaire de séance.

Vu l'article L 1311-9 à L 1311-12 et l'article L 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 14 mars 1986 modifié portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières et leur montant,

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition d'un ensemble immobilier cadastrée section L n°552 et 486, maison sise 5 place St Roch à Auterive, d'une superficie de 1476 m²,

Considérant que le Service Local du Domaine a rendu un avis le 14/01/2017 estimant la valeur vénale dudit bien,

Le Président propose de faire l'acquisition d'un ensemble immobilier cadastrée section L n°552 et 486, maison sise 5 place St Roch à Auterive, d'une superficie de 1476 m², sur la base de 325 000 € pour la réalisation d'un équipement culturel. Le projet se réalisera en plusieurs phases :

Phasage du projet :

Phase 1 Année 2018 : Acquisition de l'ensemble immobilier et lancement de l'étude avec estimation du coût prévisionnel du projet (en investissement et fonctionnement).

Phase 2 Année 2019 : Rénovation d'une partie des bâtiments existants : mise aux normes du bâtiment recevant l'école de musique avec les différentes normes des ERP.

Phase 3 Année 2020 : Extension avec création de nouveaux bâtiments pour aboutir à la création d'un pôle culturel.

La dernière étape de construction sera l'aboutissement dans le projet de création d'un véritable pôle culturel. Elle se traduira par la démolition d'une partie des bâtiments et la création de nouveaux volumes dédiés à des activités culturelles définies dans le cadre de l'étude et de la programmation réalisée lors de la phase 1 du projet.

Le coût global estimatif du projet selon l'étude sommaire réalisée par le CAUE est de 1 865 000 € H.T

Cette étude sommaire ne constitue en aucun cas un dossier d'exécution. Il appartiendra au Conseil communautaire d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle et de choisir le processus (modalités et phasage) selon lequel le projet sera réalisé.

Financements mobilisables (plan de financement prévisionnel)

Avancement du projet	Financements mobilisables
Etude de définition du projet	<ul style="list-style-type: none">• Programme LEADER (48% du coût HT)• Etat (DETR : 20% à 50%)
Acquisition du bâtiment	<ul style="list-style-type: none">• Etat (DETR et/ou DSIL : 20% à 50%)• Région Occitanie (sous réserve)• Département (Contrat de territoire) : à déterminer
Assistance à maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre / programmiste	<ul style="list-style-type: none">• Etat : à déterminer• Région Occitanie : à déterminer
Travaux	<ul style="list-style-type: none">• Programme LEADER (48% plafonné à 220 000 € d'aide)• Etat (DETR ou DSIL : 20 à 50%)• Région Occitanie : à déterminer• Département : à déterminer

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition d'un ensemble immobilier cadastrée section L n°552 et 486, maison sise 5 place St Roch à Auterive, d'une superficie de 1476 m², sur la base de 325 000 €,
- **CONFIRME** le principe de réalisation d'un équipement culturel,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'achat,
- **AUTORISE** le Président à rechercher tous les financements possibles pour la réalisation de ce projet et à présenter les dossiers de demande de subvention,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS